

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—1. Le gouvernement signe-t-il un contrat avec les immigrants qui viennent actuellement au Canada pour y travailler?

2. Dans l'affirmative, quels sont les termes d'un tel contrat?

3. Pour quelle période de temps le gouvernement leur garantit-il de l'ouvrage?

4. Le gouvernement rembourse-t-il aux compagnies minières une partie du salaire ou des gages payés aux immigrants embauchés dans les mines du nord-ouest de Québec? Dans l'affirmative quel montant et dans quelle proportion?

5. Les immigrants employés dans les mines du nord-ouest de Québec paient-ils le même taux d'impôt sur le revenu que les mineurs canadiens? Sinon, pour quelle raison?

6. Pour quelle période de temps les compagnies minières sont-elles tenues de garder les immigrants à leur emploi?

7. Les compagnies minières sont-elles tenues d'engager ces immigrants?

Il dépose aussi, pour M. Fournier (*Hull*),—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948:—Copie de tout rapport ou recommandation de l'Ingénieur en chef au ministre des Travaux publics relativement à la réparation, l'amélioration ou du déplacement du quai à Arrowhead, en Colombie-Britannique.

M. Gregg, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1948,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût, par unité, des maisons construites à Stratford sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Combien chaque maison a-t-elle coûté à l'ancien combattant?

3. Quel a été le coût des améliorations et réparations à ces maisons depuis leur construction?

4. Ces maisons sont-elles pourvues d'un système spécial d'égouts?

5. Dans le cas de l'affirmative, combien en a coûté l'installation?

6. Prélève-t-on actuellement certains frais pour le fonctionnement de ce système?

7. Dans l'affirmative, quels sont-ils et par qui sont-ils défrayés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1948,—Etat montrant:—Relativement aux maisons mises à la disposition des anciens combattants dans ce qu'on appelle l'entreprise de *Quaker Road*, dans le comté de Welland, en Ontario: 1. D'où provient l'eau courante pour ces maisons?

2. Quel a été le coût initial de l'installation du système actuel de distribution?

3. Cet approvisionnement est-il jugé suffisant pour l'avenir?

4. Quelle est la taxe actuellement exigée des anciens combattants logeant dans ces maisons pour le service d'eau?

M. Côté (*Verdun*), adjoint parlementaire du ministre du Travail, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris sous le régime de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1146, approuvé le 25 mars 1948: fusionnant en un seul accord les diverses catégories de formation poursuivies en vertu d'ententes financières entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Les catégories de formation comprennent: formation des anciens combattants, formation des ouvriers chômeurs, formation de la jeunesse et aide aux étudiants, formation des contremaîtres et surveillants. Le nouvel accord, en vertu duquel le gouvernement fédéral défraiera, à part égale, la formation de toutes les personnes,